

L'ÉTINCELLE DU CHABAT

Allumage:
18H20

Sortie :
19H27

Pékoudé / פקודי

Cha'harit : 9H00

Min'ha : 18H05

CHABAT CHEKALIM

Min'ha : 17H55

Vendredi 4 mars 2011 - 28 Adar 1 5771

Roch 'Hodech Adar 2 5771 : Dimanche 6 et Lundi 7 mars 2011

See also http://en.wikipedia.org/wiki/Beast_Pic
Image of the Beast Pic created by Johnrevo

Pekoudei est parfois appelée la *parashah* comptable précisément en raison de son amorce, abordant les comptes audités de transparence financière. Mais derrière le récit parfois un peu sec se cache en fait deux extraordinaires vérités, nous apprenant une réalité profonde de la nature juive qui demeure encore vraie aujourd'hui.

La première de ces vérités concerne le Tabernacle lui-même. D-ieu dit à Moshé de demander au peuple de faire des contributions.

Certains apportèrent de l'or, de l'argent ou du cuivre; d'autres offrirent de la laine, du lin ou des peaux animales, y contribuèrent avec du bois d'acacia, de l'huile, des épices ou des encens. D'autres encore donnèrent des pierres précieuses pour le plastron du *Cohen Gadol* (le Grand Prêtre). Le plus remarquable dans tout cela fut l'empressement avec lequel les Enfants d'Israël firent ces dons : « (...) Et ils lui apportaient encore de leur plein gré des dons chaque matin. Tous les sages qui réalisaient toute l'œuvre du

sanctuaire vinrent alors chacun avec son ouvrage qu'ils exécutaient. Et ils dirent à Moshé : « Le peuple en apporte de trop, plus que ce qui suffit pour le service utile à l'œuvre que Hashem a ordonné de réaliser ». Puis Moshé donna des ordres et ils firent passer l'appel suivant dans le campement : « Homme et femme, que plus personne ne fasse d'ouvrage pour le prélèvement du sanctuaire » ; le peuple se retint alors d'apporter [des dons]. L'ouvrage leur était suffisant pour toute l'œuvre à réaliser, et était même en excès. » (Shémot/Exode, 36 :3-7). Ils donnèrent ainsi beaucoup trop et Moshé dut leur demander d'arrêter. Les *Bnei Israël* nous apparaissent

différemment ici de ce que nous avons été habitués à les voir précédemment, ergoteurs, querelleurs et ingrats. Ils se manifestent comme un peuple impatient de donner.

Dans la *parashah* précédente, nous avons lu une toute autre histoire. Le peuple se montrait alors anxieux ; Moshé était monté sur la montagne depuis un long moment. Était-il encore en vie ? Un accident lui était-il arrivé ? Dans ce cas, comment le peuple recevrait-il la Parole divine lui annonçant ce qu'il avait à faire et vers où se diriger ? Ainsi naquit sa demande d'un veau – essentiellement un oracle, un objet à travers lequel l'instruction divine pourrait être entendue.

Aharon, selon l'explication la plus privilégiée, réalisa qu'il ne pouvait être en mesure de stopper le peuple directement en rejetant sa requête ; en conséquence, il adopta une manœuvre dilatoire. Il agit avec l'intention de le freiner, espérant au fond de lui que si l'édifice venait à être retardé, Moshé pourrait réapparaître. Tels furent ses mots : « Aharon leur dit : « Retirez les

anneaux d'or qui se trouvent aux oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles, et apportez-les moi ». (32 :2).

Selon le Midrash, il pensait que cela créerait des disputes au sein des familles et qu'ainsi le projet serait retardé. Au lieu de quoi, immédiatement à la suite, sans aucune pause, nous lisons : « Tout le peuple enleva alors les anneaux d'or qui se trouvaient à leurs oreilles, et ils les apportèrent à Aharon » (32 :3). A nouveau, la même générosité.

Certes, ces deux projets ne pouvaient pas être moins semblables. L'un, le Tabernacle, était saint. L'autre, le veau, n'était pas loin d'être



une idole. Construire le Tabernacle constituait une *mitsvah* suprême ; fabriquer le veau représentait un terrible péché. Pourtant, leur réponse fut la même dans les deux cas. D'où ce commentaire des sages : « *Nul n'est capable de comprendre la nature de ce peuple. Si on le sollicite pour le veau, il donne. Si on le sollicite pour le Mishkane (Tabernacle), il donne.* » (Talmud Yéroushalmi. Traité Shekalim, 45 :a). Le facteur commun fut aussi la générosité. Les Juifs ne font pas toujours les justes choix dans ce qu'ils donnent, mais ils donnent.

Au XII^e siècle, Moshé Maïmonide (Rambam) interrompit à deux reprises l'habituelle prose juridique de son code de lois, le *Mishnéh Torah*, pour relever le même point. Traitant de la *tsédakah*, la charité, il écrit : « *Nous n'avons jamais vu ni entendu l'absence, au sein d'une communauté d'Israël, d'un fond pour la tsédakah* ». (Lois sur les dons aux pauvres, 9 :3). L'idée selon laquelle une communauté juive puisse exister sans un réseau de services charitables apparaît presque inconcevable. Plus loin dans le même ouvrage, Maïmonide écrit : « *Il est un devoir d'être attentif au précepte de la charité plus qu'à tous les commandements positifs, car la charité est le signe des justes, descendants d'Abraham notre père, ainsi qu'il est dit : « Si je l'ai distingué, c'est pour qu'il prescrive à ses fils [...] en pratiquant la charité » [...] Et celui qui est insensible et n'a pas pitié [des pauvres], sa filiation est à remettre en cause, car la cruauté n'existe que chez les non juifs, comme il est dit : « Ils sont cruels et n'ont pas de pitié » [...] Quiconque ferme les yeux devant la charité est qualifiée de pervers, comme un idolâtre est qualifié de pervers.* (Idem, 10 : 1-3).

Maïmonide ne dit pas simplement ici que les Juifs ont coutume de participer à l'effort de charité. Il affirme qu'une disposition à la charité est inscrite dans les gènes juifs, que celle-ci fait partie de l'ADN hérité par le peuple juif. Cela constitue l'un des signes d'appartenance aux fils d'Abraham, à tel point que si une personne ne fait pas preuve de charité, de *tsédakah*, « *sa filiation est à remettre en cause* ». Que cela soit du registre de l'inné ou de l'acquis, **être juif c'est donner**.

Il existe une caractéristique fascinante dans la géographie de la terre d'Israël. Elle contient deux mers : la Mer de Galilée et la Mer Morte. La Mer de Galilée (Lac de Tibériade ou *Kinéret* en hébreu) est pleine de vie. La Mer Morte, comme son nom l'indique, ne l'est pas. Pourtant, elles sont toutes deux alimentées par la même rivière, le Jourdain. La différence est que la Mer de Galilée reçoit et donne de l'eau, alors que la Mer Morte en reçoit mais n'en donne pas. **Recevoir sans donner, c'est autant dans la géographie juive que dans sa psychologie, tout simplement ne pas vivre.**

Ainsi en fut-il au temps de Moshé ; ainsi en est-il aujourd'hui. Dans presque chaque pays où vivent des Juifs, leurs contributions charitables sont complètement disproportionnées au regard de leur nombre. **Dans le judaïsme, vivre c'est donner.**

Commentaire traduit et adapté de l'anglais du Grand Rabbin des congrégations juives du Commonwealth britannique, Sir Rabbi Jonathan Sacks.

Qu'est-ce que Chabat Chékalim ?



Cette *paracha* est lue le Chabbat qui précède ou qui tombe Roch 'Hodech Adar. Elle rappelle la nécessité pour chacun de donner chaque année une pièce d'un demi-chékel pour l'entretien du Temple et l'achat des sacrifices communautaires

En effet, au temps jadis, quand le Temple existait encore à Jérusalem, le premier jour du mois d'Adar était le " Jour de Collecte des Chekalim ". A travers toute la Terre Sainte on sonnait l'appel, chacun devait verser un demi-chékel (un demi sicle, une monnaie d'argent) au trésor du Temple. C'était une contribution modeste et à la portée de tout le monde. Le fonds ainsi constitué servait aux achats nécessaires par les sacrifices quotidiens et par ceux qu'on faisait à Roch-'Hodèch (début du mois) et aux fêtes.

L'histoire de la semaine

Un riche qui avait perdu ses biens rentra chez Rabbi Akiva Eiger pour lui demander de lui prêter cent pièces d'or. A ce moment-là, Rabbi Akiva Eiger n'avait pas d'argent, mais comment renvoyer sans rien quelqu'un qui vient demander ? Le Rav prit l'un des bijoux en or de sa femme, le donna à l'homme et lui dit : « Allez le donner en gage, et on vous en donnera cent pièces d'or. »

L'homme prit le bijou et remercia le Rav. Il alla le mettre en gage et en reçut deux cents pièces d'or. Au bout d'un long temps, il n'avait toujours pas racheté le gage, et l'épouse de Rabbi Akiva Eiger décida d'aller le faire elle-même. Là, on lui apprit que l'homme avait reçu pour ce bijou non pas cent, mais deux cents pièces d'or. Elle rentra chez elle furieuse et dit à

Le peuple entier d'Israël bénéficiait de ces sacrifices ; tous, riches ou pauvres, étant égaux devant Dieu, il fallait que leur contribution se fasse à parts égales. C'est pourquoi personne ne pouvait payer ni plus ni moins que cette somme au Fonds spécial des Chekalime. De plus, en versant seulement un demi-chékel, chacun se rendait compte que pour faire un Chékel entier, le demi-chékel de son voisin était nécessaire. C'était là une leçon d'unité.

Pour nous remémorer ces jours heureux, et pour le message d'égalité et d'union devant Dieu quelle nous apporte, nous lisons la section des Chekalim en plus de la section hebdomadaire, le Chabbath qui précède la Nouvelle Lune d'Adar ou qui coïncide avec elle. Plus tard, avant de lire la Meguilah (livre d'Esther) à Pourim, nous versons notre contribution à une oeuvre religieuse, afin de perpétuer le souvenir du demi-chékel de jadis, au temps du Temple.

son mari : « Tu es un naïf, et des gens malhonnêtes utilisent ton innocence ! »

« Que veux-tu dire ? » s'étonna le Rav. « Je parle de ce juif dont tu as eu pitié et à qui tu as donné mon bijou en or. Cela ne suffit pas que jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas racheté le bijou, mais il en a reçu deux cents pièces d'or et non cent comme tu le lui avais prescrit ! »

Quand Rabbi Akiva Eiger entendit cela, son visage se couvrit de tristesse. « C'est uniquement de ma faute, dit-il, l'homme avait apparemment besoin de deux cents pièces d'or, mais il a eu honte de me demander une telle somme, c'est pourquoi il a demandé cent. » Et à partir de ce jour-là, Rabbi Akiva Eiger accorda à tous ceux qui lui demandaient quelque chose, le double de ce qu'ils demandaient !

Mariage Cacher !!!

Mariage en vue : au Consistoire de Paris, on travaille activement à un partenariat entre la cacherout du Beth Din (KBDP) de Paris et OU, le géant américain de la certification casher. Début février, le grand rabbin de Paris, le rav David Messas a ainsi mis à profit un séjour à New York pour répondre à l'invitation de l'état-major de OU. L'occasion pour le rav Messas de constater le gigantisme de cette cacherout qui emploie, pour son seul siège new-yorkais, une cinquantaine de rabbins coordinateurs. Et dans les prochains jours, ce sont deux autres représentants du



Consistoire qui feront à leur tour de voyage outre-Atlantique afin d'accélérer les négociations. Un accord permettrait en effet à la cacherout parisienne de franchir un grand pas en terme de reconnaissance internationale.

Leader mondial dans son domaine, OU, qui dépend de l'Union orthodoxe américaine, accorde son certificat de cacherout à plus de 500 000 produits alimentaires fabriqués dans 6 000 usines réparties dans 80 pays à travers le monde.

Pour cela, elle s'appuie sur une « armée » de 600 machguirim vérificateurs. Des chiffres qui en font un acteur incontournable de l'industrie alimentaire : on estime ainsi que dans certains supermarchés américains, 70 % des aliments sont estampillés du cachet. De son côté, avec ses 4 000 produits référencés, la cacherout du Beth Din de Paris présente un profil plus modeste en terme de volume. Mais sa réputation de sérieux n'a rien à envier à son homologue américain. Les certifications accordées aux matières premières qui entrent dans la composition des aliments manufacturés partout dans le monde font, par exemple, autorité.

Un partenariat, qui se traduirait par la juxtaposition des deux tampons sur certains produits et la reconnaissance automatique de leurs certifications profiterait donc aux deux entités. Les produits estampillés Beth Din de Paris verraient alors s'ouvrir les portes de l'immense marché du casher américain. Quant à OU, il espère asseoir encore plus sa légitimité en associant son nom à celui d'une cacherout aussi sérieuse que celle du Beth Din.

Ce sont d'ailleurs les Américains qui, les premiers, se sont montrés intéressés. Si les premiers contacts ont été noués il y a deux ans, les négociations n'ont sérieusement débuté qu'il y a quelques semaines. Côté français, le dossier est géré par le grand rabbin de Paris, David Messas, le Av Beth Din, rav Yermiyahou M. Kohen, le président des Consistoires, Joël Mergui et le directeur des services de la cacherout, David Amar. « C'est un dossier très important, mais nous ne transigerons pas sur nos conditions », confie ce dernier pour expliquer que les discussions n'en sont encore que dans leur première phase.

Reste qu'un premier obstacle se dresse déjà. Il concerne les produits contenant du lait. S'appuyant sur les décisions du gaon rav Moché Feinstein zatsal, OU accorde en effet sa certification à ceux qui contiennent du lait non chamour. Une position controversée au sein du Consistoire de Paris où certaines autorités estiment que le Beth Din de Paris ne peut donner son aval à des aliments entrant dans cette catégorie, au risque de porter atteinte à la réputation de sa cacherout.

Birkat Hagomel pour les mineurs chiliens !



Les mineurs chiliens qui avaient passé 69 jours coincés sous la terre l'été dernier étaient en visite cette semaine en Israël. Ils ont voulu venir ici, parmi toutes les propositions de voyage qu'ils ont reçues après leur sauvetage, pour remercier D. de les avoir aidés et sauvés. Durant leur séjour, ils ont été au Kotel et dans les autres lieux saints de la ville, à la Mer Morte et ont circulé à travers le pays. Ils ont été reçus par les principaux dirigeants du pays. Shimon Peres, le président, qui les a accueillis dans sa résidence. Au début de cette émouvante rencontre, il leur a fait réciter la Birkat Ha Gomel, prière que l'on fait après avoir échappé à un danger.



Lorsqu'on se trouve encore dans la 'Amida, et que l'officiant entame la répétition, et qu'il arrive à la Kédoucha (Nakdichah' Vé-Na'aritsah'), doit-on répondre alors que l'on se trouve encore dans la 'Amida ?

Lorsqu'une personne arrive en retard à la prière, ou qu'elle prie avec lenteur, si elle se trouve encore dans la 'Amida et que l'assemblée arrive à la Kédoucha, cette personne n'a pas le droit de répondre avec l'assemblée. Elle doit se taire, marquer un arrêt dans sa prière, et avoir la pensée de s'acquitter de l'obligation de la Kédoucha de l'officiant. Comme nous l'avons appris plusieurs fois, la personne qui écoute une chose de la bouche de l'officiant qui a la pensée de l'acquitter, la personne est quitte de son devoir, par le principe de « Choméa' Ké-Oné ».

La personne est considérée comme avoir dite elle-même la Kédoucha. Dans un tel cas, la personne ne doit pas faire les 3 petits sauts lorsque l'assemblée dit « Kaddoch, Kaddoch, Kaddoch », car elle ne dit pas elle-même ces termes.

Malgré tout, dans son livre 'Od Yossef H'ai, le Gaon Rabbi Yossef H'AïM précise que lorsque les décisionnaires tranchent que la personne doit se taire et penser à s'acquitter de son devoir de la bouche de l'officiant, cela ne concerne qu'un officiant fixe, qui maîtrise la Halah'a, et qui a donc conscience qu'il se doit d'acquitter toute personne qui l'écoute. Par contre, s'il s'agit d'un officiant occasionnel qui ne maîtrise pas la Halah'a, il est probable qu'il n'aura pas la pensée d'acquitter les autres de leur obligation. De ce fait, il n'y a pas de réelle utilité d'arrêter la 'Amida et d'écouter en silence, car de toute façon, on ne s'acquittera pas de son devoir. Dans de telles conditions, on doit continuer la 'Amida sans accorder d'importance à l'officiant et à l'assemblée.

Si l'officiant est fixe et maîtrise la Halah'a, malgré tout, si sa voix n'est pas correctement audible durant toute la Kédoucha, en raison de l'assemblée qui répond, il n'est également pas nécessaire d'interrompre la 'Amida pour écouter la Kédoucha de sa bouche, car dans de telles conditions, il est impossible de s'acquitter par son intermédiaire, puisqu'on n'entend pas la Kédoucha par sa voix. Ce n'est que lorsque la voix de l'officiant est suffisamment forte, et qu'elle est correctement audible au dessus de la voix de l'assemblée, qu'il faut attendre et écouter la Kédoucha sortant de sa bouche.

Tout ceci seulement lorsqu'on se trouve au milieu de la 'Amida.

Mais si lorsqu'on prie la 'Amida, on termine la bénédiction de « Méh'ayé Ha-Métim » et l'on entend à ce moment-là l'officiant entamer la Kédoucha, on doit répondre l'intégralité de la Kédoucha avec l'assemblée, puisque c'est l'endroit exact de la Kédoucha.

En Conclusion :

Lorsqu'on se trouve au milieu de la 'Amida et que l'assemblée arrive à la Kédoucha lors de la répétition de la 'Amida, on doit s'interrompre pour écouter l'officiant durant toute la Kédoucha et penser à s'acquitter de son devoir par l'officiant. Si l'officiant ne maîtrise pas la Halah'a, et ne pense pas à acquitter les auditeurs de leur obligation, ou bien si sa voix n'est pas correctement audible durant toute la Kédoucha, il n'est pas nécessaire d'attendre et d'écouter sa voix, car de toute façon, il est impossible de s'acquitter de son obligation, puisque sa voix n'est pas correctement audible.

Tout ceci seulement lorsqu'on se trouve au milieu de la 'Amida. Mais si l'assemblée a entamé la Kédoucha au moment où l'on termine la bénédiction de « Méh'ayé Ha-Métim », on doit répondre la Kédoucha avec l'assemblée.

Rav Ovadia Yossef.

L'Étincelle
Centre Communautaire RACHI de Saint-Mandé

Présente le

PPT Pourim Poker Tour



Dimanche 20 Mars 2011

A partir de 13h30

Grand Tournoi de Poker Hold'em : Droit d'entrée = 30 €

Mich'té Pourim : grand buffet à volonté

Lecture de la Méguila : toute les heures à partir de 10h

*Inscription obligatoire pour le tournoi : avant mercredi 16 mars
Contact : Aaron 06 19 71 21 20*



**Visite organisée au Musée d'Art et
d'Histoire du Judaïsme (MAHJ)**

« Chagall et la Bible »

Visite guidée avec guide conférencière

MERCREDI 30 MARS A 10H

(Rendez-vous sur place)

PAF : 12€

Renseignements et inscriptions : Sylvain Salem :
06 86 41 85 38

*La Kidouch de ce Chabat est offert
par Igaal Cohen en l'honneur de la
naissance de sa fille! Beaucoup de
Brakhot ! Mazal Tou !!!*

Inédit à Saint-Mandé !!!

Le Centre Rachi a le plaisir de
recevoir le **RAV ELI DREYFUSS**

Pour un Chabat plein d'exception les

VENDREDI 11 MARS 2011

(Soirée réservée uniquement aux hommes célibataires à
partir de 17 ans PAF : 30€/pers.)

et **SAMEDI 12 MARS 2011**

(places très limitées ! PAF : 40€/pers. Enfants : 25€)

*Le Rav Eli Dreyfuss
(francophone) est
Dayan à Bné-Brak. Il
est expert en matière de
Chalom Bayit (paix
dans le foyer),
d'éducation et des
problèmes liés à
l'adolescence. Ses
compétences font qu'il
est aujourd'hui convoité
par toutes les
communautés à travers
le monde !*



Vendredi 11 mars 2011 à 20H00 :

« Qu'est-ce qui nous attire tant chez les filles ? »

Samedi 12 mars 2011 à 12H00 :

« Le couple, projet du créateur »

A 15H00, conférence pour dames :

« Mieux comprendre son mari pour mieux
l'aimer »

A 17H00, conférence pour hommes :

« Mieux comprendre son épouse pour mieux
l'aimer »

DIMANCHE 13 MARS 2011

CONFERENCE TOUS PUBLICS A 20H00 :

« Harmonie dans le couple : réalité, espérance ou
utopie ? » (entrée libre)

Retrouver le programme complet sur :

letincelle-centrerachi.com

Limite des réservations : Dimanche 6 mars 2011

*L'Étincelle de ce Chabat est dédiée à la mémoire
de Yits'hak Bar Aicha*

Qu'Hashem le fasse reposer dans le Gan Eden Supérieur. Amen.

Veillez à ne pas emporter l'Étincelle pendant Chabat.